

COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 5 Avril 2022

Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 33

L'an deux mille vingt-deux, le 5 Avril à 19 h 35,

Le Conseil Municipal de la Commune des CLAYES-SOUS-BOIS, légalement convoqué, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Philippe GUIGUEN**.

Date de la convocation :
29 Mars 2022

Date de l'affichage :
29 Mars 2022

Présents : Monsieur Philippe GUIGUEN, Madame Catherine HUN, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Françoise BEAULIEU, Monsieur Bilel BSIKRI, Madame Christiane BONTEMPS, Monsieur Jean-Jacques LE COQ, Madame Martine PLASSART, Monsieur Philippe HURÉ, Madame Geneviève BOUSSINET, Madame Martine AMIOT, Monsieur César SILOU, Madame Elisabeth DOMINGUEZ, Monsieur Jean-Christophe TUAL, Madame Fabienne BOUCHEZ, Madame Fabienne VAUGARNY, Monsieur Benoît LEFORT, Monsieur Carlos PEREIRA, Madame Sophie STUCKI, Monsieur Tanguy FARRUGIA, Monsieur Cyrille LAMIAUX, Monsieur Youssef KOUTARI, Madame Yasmine DJELAILIA, Monsieur Gérard LEVY, Madame Dominique DUPUIS-GOYET, Monsieur Mathieu SEVAL, Madame Catherine GERONIMI, Madame Anne-Claire FREMONT,
formant la majorité absolue des membres en exercice.

Absentes ayant donné pouvoir :

Monsieur Benoît MONTAUT a donné pouvoir à Madame Sophie STUCKI,
Madame Marcile DAVID a donné pouvoir à Monsieur Gérard LEVY
Monsieur Nicolas HUE a donné pouvoir à Madame Dominique DUPUIS-GOYET
Madame Dalila DRIFF a donné pouvoir à Monsieur Mathieu SEVAL
Monsieur Marc LEROUGE a donné pouvoir à Madame Anne-Claire FREMONT

Secrétaire de séance : Madame Fabienne VAUGARNY.

====*==*==*==*

Le procès-verbal de la séance du 16 Février 2022 a été approuvé à la majorité : 30 voix pour et 3 abstentions (*Mesdames Monsieur Catherine GERONIMI, Anne-Claire FREMONT, Marc LEROUGE*)

====*==*==*==*

Liste des décisions prises en application des pouvoirs que le Conseil Municipal a délégués à Monsieur le Maire.

N°22-031 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Avenant n°2 au marché de fourniture de carburant et de prestations annexes avec cartes accréditatives pour le parc automobiles de la ville avec la Société WEX EUROPE SERVICES de Paris 1^{er}.

Cet avenant est pris afin d'acter la cession du marché n°2018-13 de la Société WEX FLEET France à la Société WEX EUROPE SERVICES dans tous les droits et obligations nés de l'exécution du marché à compter du 1^{er} janvier 2022 et ce, jusqu'à son terme.

N°22-032 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Avenant n°1 au contrat de cession pour le spectacle « Juste une goutte » avec la Compagnie « Un confetti sur la branche » du Buchelay.

Cet avenant est pris, d'un commun accord entre les deux parties, afin de reporter la date du spectacle aux 6 et 7 octobre 2022 pour les 6 représentations scolaires.

Les autres dispositions du contrat, non modifiées par le présent avenant, demeurent inchangées.

N°22-033 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Avenant n°1 au contrat de cession pour le spectacle « All the Fun » avec Pol & Freddie vzw de la Compagnie EA EO de Wevelgem (Belgique).

Cet avenant est pris, d'un commun accord entre les deux parties, car la date de la représentation scolaire prévue le 8 février 2022, ne pourra pas se tenir en raison de l'impact de la crise sanitaire et aux restrictions limitant les sorties scolaires et ne sera pas reportée, seule la représentation tout public sera maintenue le 8 février à 20h30.

Coût : spectacle : **3 200,00 € net** (non assujetti à la TVA)
Frais de transports + transport décor : **976,50 €** (non assujetti à la TVA)

Un acompte de 2000,00 € ayant déjà été versé, il restera à verser **2 176,50 €**

N°22-034 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Niels CHOTTE, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 6, 7 et 8 février 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle « All the fun ».

Coût : **490,38 €** (salaire brut)

N°22-035 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Yves ROUX, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 6, 7 et 8 février 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle « All the fun ».

Coût : 490,38 € (salaire brut)

N°22-036 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Tristan FARGE, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 6, 7 et 8 février 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle « All the fun ».

Coût : 503,61 € (salaire brut)

N°22-037 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Abdellah BOUAB, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 6, 7 et 8 février 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle « All the fun ».

Coût : 575,04 € (salaire brut)

N°22-038 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Jean-Marc WALTER, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour un remplacement en tant que projectionniste à l'Espace Philippe Noiret le 3 février 2022.

Coût : 171,61 € (salaire brut)

N°22-039 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Jean-Marc WALTER, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour un remplacement en tant que projectionniste à l'Espace Philippe Noiret le 4 février 2022.

Coût : 173,47 € (salaire brut)

N°22-040 : DIRECTION DES FINANCES

Objet : Modification de la régie d'avances de la Direction Générale des Services à compter du 18 janvier 2022.

A cette date, les titres de transports, y compris les billets d'avion relatifs aux congés bonifiés des agents territoriaux pourront être réglés en agence ou par internet pour un montant maximum de 5 000,00 €.

**N°22-041 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de mise en sécurité et restauration des tours des Communs du Château au Parc de Diane avec l'Atelier d'Architecture Richard Duplat de St-Cyr-l'Ecole.

Coût :

Tranche ferme : sécurisation des tours : 14 509,59 € HT soit **17 411,51 € TTC** (TVA 20 %)

Tranche optionnelle : restauration, embellissement et valorisation des tours :

15 365,41 € HT soit **18 438,49 € TTC** (TVA 20 %)

Le montant forfaitaire de rémunération provisoire, pour la mission complémentaire est fixé à 2 500,00 € HT soit **3 000,00 € TTC** (TVA 20 %)

**N°22-042 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Avenant n°1 au marché subséquent n°1 : Travaux de réfection du terrasson et pose d'une couverture à la Mairie des Clayes-sous-Bois avec la Société SARMATES de Morangis (91). Cet avenant est pris pour l'ajustement de la date d'exécution des travaux à compter de la date fixée à l'ordre de service et ce, en raison de la situation sanitaire actuelle de la Covid-19 et des difficultés dans l'approvisionnement en matières premières.

Coût : aucune incidence sur le prix du marché.

N°22-043 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES - Service Loisirs Animation

Objet : Contrat de cession avec la Société SIMUL et SINGULIS de Couëron (44) pour deux présentations du spectacle « En faim de contes » qui se tiendront le 22 février 2022 à l'ALSH Paul Langevin et sont destinés aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs.

Coût : Spectacle : 423,93 € HT soit 447,25 € TTC (TVA 5,5 %)
Commission du producteur : 50,00 € HT soit 52,75 € TTC (TVA 5,5 %)

Montant total : **500,00 € TTC**

N°22-044 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES - Service des Sports -

Objet : Convention ponctuelle de mise à disposition d'installations sportives (grande salle de l'Espace Sportif Thierry Gilardi) avec le District de Football des Yvelines le 20 février 2022 pour la pratique de ses activités sportives.

Coût : **gratuit**

**N°22-045 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Marché de travaux de remplacement des menuiseries extérieures dans les écoles maternelles Langevin, Bretechelle, Briquet, l'école élémentaire Hugo, au gymnase Guimier et sur l'aire d'accueil des gens du voyage avec tranche optionnelle pour les menuiseries extérieures du logement de l'école Bretechelle avec la Société NORBA Ile-de-France Nord d'Aulnay-sous-Bois (93) ;

Coût :

Tranche Ferme : 91 315,00 € HT soit **109 578,00 € TTC** (TVA 20 %)

Tranche optionnelle : 9 819,00 € HT soit **11 782,80 € TTC** (TVA 20 %)

N°22-046 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec l'Association LA MAIN SOLIDAIRE de Versailles pour la formation à une session de BAFD général d'un agent communal dans le cadre de son compte personnel. Le stage se déroulera du 26 février au 6 mars 2022.

Coût : **500,00 € net**

**N°22-047 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Marché pour l'entretien, la réparation et l'installation de portes piétonnes, portails, barrières à ouverture automatique, rideaux motorisés et portes sectionnelles avec la Société SCHINDLER de Vélizy Villacoublay. Le marché est attribué à un seul prestataire.

Coût :

Maintenance préventive (forfait) : 3 510,00 € HT soit **4 212,00 € TTC** (TVA 20 %)

Maintenance curative dont les prestations seront rémunérées en application des prix unitaires fixé au bordereau des prix, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 30 000,00 € HT.

En cas de maintenance curative, toute pièce requise à une réparation qui n'est pas inscrite au bordereau des prix devra être chiffré sur devis.

N°22-048 : DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Objet : Contrat d'entretien d'un massicot de marque IDEAL modèle 6550-95 EC avec la Société B.R.I.S.E. sas du Tilleul (27).

Le contrat est conclu à la date de signature pour une année et est renouvelable par tacite reconduction par période d'une année pour une durée maximum de 3 ans.

Coût : redevance annuelle : 976,26 € HT soit **1 171,51 € TTC** (TVA 20 %)

N°22-049 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Gilles BROUX, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 18 février 2022 aux Communs du Château lors du concert « Ata Nui »

Coût : 193,68 € (salaire brut)

N°22-050 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Dominique AUBOURG, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 18 février 2022 aux Communs du Château lors du concert « Ata Nui »

Coût : 193,68 € (salaire brut)

N°22-051 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Pascal MESNIER, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 18 février 2022 aux Communs du Château lors du concert « Ata Nui »

Coût : 193,68 € (salaire brut)

N°22-052 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec Mme Claudia RECHAGNIEUX, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation musicale le 18 février 2022 aux Communs du Château lors du concert « Ata Nui »

Coût : 203,36 € (salaire brut)

N°22-053 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Objet : Convention de parrainage avec ELECTRICITE DE France de Paris 17^{ème} pour un soutien financier lors de la manifestation « Semaine du Développement Durable » afin de sensibiliser les Clétiens aux enjeux climatiques d'une part, et d'autre part, de présenter les gestes du quotidien en lien avec le développement durable.

Recette : Participation financière, fixe, forfaitaire et non révisable : 1 000,00 €

N°22-054 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Contrat de services de maintenance du progiciel Municipal Mobile : gestion terrain de la Police Municipale avec la Société LOGITUD Solutions de Mulhouse (68).

Le contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2022 et sera reconduit par tacite reconduction pour une période d'un an, deux fois maximum.

Coût : Forfait annuel : 423,36 € HT soit **508,00 € TTC** (TVA 20 %)

**N°22-055 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE
REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE**

Objet : Contrat de services de maintenance du progiciel Municipol GVE : Géo Verbalisation Electronique « Solution GVe » avec la Société LOGITUD Solutions de Mulhouse (68).

Le contrat a pris effet le 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an soit jusqu'au 31 décembre 2022 et sera reconduit par tacite reconduction pour une période d'un an, deux fois maximum.

Coût : Forfait annuel : 967,20 € HT soit **1 160,64 € TTC** (TVA 20 %)

**N°22-056 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace
Philippe Noiret**

Objet : Contrat de travail avec M. Yves ROUX, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 11 et 12 mars 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle « Songes d'un illusionniste ».

Coût : 297,00 € (salaire brut)

**N°22-057 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace
Philippe Noiret**

Objet : Contrat de travail avec M. Laurent LEMAY, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique du 11 au 13 mars 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle « Songes d'un illusionniste ».

Coût : 573,00 € (salaire brut)

**N°22-058 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace
Philippe Noiret**

Objet : Contrat de travail avec M. Tristan FARGE, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 12 et 13 mars 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle « The Wackids ».

Coût : 304,74 € (salaire brut)

**N°22-059 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace
Philippe Noiret**

Objet : Contrat de travail avec M. Niels CHOTTE, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 12 et 13 mars 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle « The Wackids ».

Coût : 381,39 € (salaire brut)

N°22-060 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Abdellah BOUAB, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 12 et 13 mars 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors du spectacle « The Wackids ».

Coût : 381,39 € (salaire brut)

N°22-061 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Abdellah BOUAB, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 18 et 19 mars 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors de la pièce de théâtre « Tartuffe ».

Coût : 477,91 € (salaire brut)

N°22-062 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Jean-Pascal COLIBEAU, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 18 et 19 mars 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors de la pièce de théâtre « Tartuffe ».

Coût : 477,91 € (salaire brut)

N°22-063 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec Mme Laura FERMON, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique les 18 et 19 mars 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors de la pièce de théâtre « Tartuffe ».

Coût : 296,71 € (salaire brut)

N°22-064 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des études de diagnostic dans le cadre de la réhabilitation de locaux en maison de santé pluridisciplinaire aux Clayes-sous-Bois avec la Société LE GUYADER ENGINEERING ARCHITECTURE Sarl de Mareil-Marly.

Les études de diagnostic qui permettent de renseigner le maître d'ouvrage sur l'état du bâtiment et sur la faisabilité de l'opération ont pour objet :

- d'établir un état des lieux
- assurer une meilleure prise en compte des attentes
- procéder à une analyse technique sur la résistance mécanique des structures en place et sur la conformité des équipements techniques aux normes en vigueur, et aux règlement d'hygiène et de sécurité,
- fournir une analyse fonctionnelle, urbanistique, architecturale et technique du bâti existant,
- permettre d'établir un programme fonctionnel d'utilisation du bâtiment ainsi qu'une estimation financière et d'en déduire la faisabilité de l'opération.

Coût : forfait de rémunération : 19 600,00 € HT soit 23 520,00 € TTC (TVA 20%)

N°22-065 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Service Jeunesse & Vie de Quartier -

Objet : Convention avec l'association « La Compagnie d'Arc de Villepreux » pour l'organisation de séances d'animation de découverte du tir à l'arc en direction du public âgé de 11-16 ans dans le cadre du programme de vacances de printemps.

Les séances seront organisées les 29 avril et 5 mai 2022 (4 séances de 3h) au gymnase Alain Mimoun à Villepreux.

A chaque séance 8 participants maximum (4 minimum) et 1 encadrant de l'organisateur requis par groupe de 8 personnes.

Coût : 50,00 € par session soit 200,00 € pour les 4 séances (non assujetti à la TVA)

N°22-066 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret

Objet : Contrat de travail avec M. Niels CHOTTE, par l'intermédiaire du GUSO Guichet Unique Spectacle Vivant de Nanterre pour une prestation technique le 19 mars 2022 à l'Espace Philippe Noiret lors de la pièce de théâtre « Tartuffe ».

Coût : 105,60 € (salaire brut)

N°22-067 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – SERVICE REGLEMENTATION – COMMANDE PUBLIQUE

Objet : Contrat de suivi de l'hygiène alimentaire avec la Société EUROFINS de Nantes (44).

Le contrat propose les prestations suivantes :

Prestation d'audit avec pour objectifs :

- la vérification de la bonne application des règles d'hygiène de fabrication qui peuvent avoir une incidence sur la qualité sanitaire des produits travaillés
- la réalisation d'un diagnostic du fonctionnement
- la détermination du niveau de maîtrise de l'hygiène et sécurité des aliments

Prestation d'analyse sur des échantillons de denrées alimentaires

Prestation d'analyse sur des surfaces et lames de surfaces

Prestation d'analyse des eaux

Dossier de validation de durée de vie

Formation

Assistance technique : accompagnement sur thématiques spécifiques (audits des locaux, circuits, etc...)

Réalisation d'audit spécifiques : audits fournisseurs, audits étiquetage et allergènes, audits traçabilité

Traitement statistique des données : synthèse dynamique à façon, accès à la plateforme EOL,

Le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de la date de signature et n'est pas reconductible.

DESCRIPTION PRESTATION / ANALYSES cuisine centrale	Prix unitaire € HT	Nombre par passage	Nombre par an	Budget annuel € HT
Intervention planifiée sur site (dans le cadre du contrat annuel)	25.00 €	1	12	300.00 €
Analyse bactériologique selon les préconisations du syndicat national de la restauration 2011 / FCD	38.41 €	4	48	1 843.68 €
Recherche de <i>Listeria monocytogenes</i>	19.00 €	0	4	76.00 €
Dénombrement de <i>Listeria monocytogenes</i> si Recherche positive (fact en sus)	6.50 €	0	0	0.00 €
Surface bilames flore totale / coliformes totaux	7.95 €	3	36	286.20 €
Potabilité de l'eau D1 microbiologique avec spores et chimie simplifiée	75.00 €	0	2	150.00 €
Audit 90 minutes (sur support Interne Eurofins "Incontournables") par semestre	280.00 €	0	2	560.00 €
Total prévisionnel HT annuel				3 215.88 €

DESCRIPTION AUDITS - Satellites	Prix unitaire € HT	Nombre par passage	Nombre par an	Budget annuel € HT
Intervention planifiée sur site (dans le cadre du contrat annuel)	25.00 €	1	1	25.00 €
Audit 45 minutes (sur support Interne Eurofins "Incontournables")	100.00 €	1	1	100.00 €
Total prévisionnel HT annuel par satellite				125.00 €
Total prévisionnel HT annuel pour 14 satellites				2 450.00 €

Frais de déplacement et d'intervention en urgence réalisés par Technicien : 90.00 € HT

====*==*==*

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Municipal :

2022-017 : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2022 - VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Maintient les taux des deux taxes directes locales à ceux de l'année dernière pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2021, soit :

- Taxe sur le foncier bâti : 32.83
- Taxe sur le foncier non bâti : 65.46 %,

2022-018 : BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET VILLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 24 voix pour et 9 voix contre (Mesdames Messieurs Gérard LEVY, Dominique DUPUIS-GOYET, Marcile DAVID, Nicolas HUE, Mathieu SEVAL, Dalila DRIFF, Catherine GERONIMI, Anne-Claire FREMONT, Marc LEROUGE)

ARTICLE 1 : Adopte le budget primitif 2022 – Budget VILLE, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 24 027 527,00 € en section de fonctionnement
- 6 594 530,00 € en section d'investissement.

2022-019 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CCAS – EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : décide d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 975 248.00 € au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) des Clayes-sous-Bois, au titre de l'exercice 2022.

2022-020 : TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grades	Nombre de postes		
	Initial	Suppressions/ Créations	Final
Filière Administrative			
Attaché principal	5	- 1	4
Attaché	9	-1	8
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	9	+1	10
Filière Technique			
Technicien	2	-1	1
Agent de maîtrise principal	17	-2	15
Agent de maîtrise	12	-1	11
Adjoint technique	73	-1	72
Filière Animation			
Animateur principal de 2 ^{ème} classe	2	-1	1
Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	4	- 1	3

Filière Médico-sociale			
Infirmier en soins généraux de classe normale	1	-1	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	7	-1	6
Auxiliaire de puériculture de classe normale	7	+1	8
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	10	+2	12
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	4	-1	3

2022-021 : PLAN DE FORMATION 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Autorise le Maire à mettre en œuvre le plan de formation tel que présenté et approuvé par les membres du Comité Technique le 15 mars 2022.

ARTICLE 2 : Précise que les dépenses relatives à l'exécution de ce plan de formation sont inscrites au budget de l'année en cours (chapitre 011 - 6184).

2022-022 : ELECTIONS PROFESSIONNELLES – COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Décide la création d'un Comité Social Territorial unique compétent pour les agents de la collectivité et du C.C.A.S.

ARTICLE 2 : Fixe à 6 le nombre de représentants titulaires du personnel, et à 6 le nombre de représentants suppléants.

ARTICLE 3 : Décide le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, réparti comme suit :

- 12 représentants du personnel (6 titulaires et 6 suppléants),
- 12 représentants élus (6 titulaires et 6 suppléants).

ARTICLE 4 : Décide une répartition équilibrée entre les femmes et les hommes, dans la composition des listes de candidats, soit 68% de femmes et 32% d'hommes correspondants à l'effectif total au 1er janvier 2022 de 422 agents répartis comme suit :

- nombre de femmes : 289,

- nombre d'hommes : 133.

> soit une liste de candidats comprenant 8 femmes et 4 hommes.

ARTICLE 5 : Décide le recueil, par le Comité Social Territorial, et la Formation Spécialisée Hygiène/Sécurité/Conditions de Travail, de l'avis des représentants des collectivités sur tout ou partie des questions sur lesquelles ces instances émettent un avis.

ARTICLE 6 : Charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2022-023 : DEBAT SUR LA POLITIQUE DE PROTECTION SOCIALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Prend acte du débat sur la politique de protection sociale.

2022-024 : MISE A DISPOSITION D'UN AGENT COMMUNAL AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Prend acte de la mise à disposition à hauteur de 30,90% d'un agent à temps plein de la commune des Clayes-sous-Bois, selon les dispositions prévues par la convention de mise à disposition.

ARTICLE 2 : Approuve la convention de mise à disposition et autorise le Maire à la signer

2022-025 : FESTIVAL GEEK-UP

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Autorise le maire à l'organisation d'un festival de pop musique,

ARTICLE 2 : Autorise le maire à signer la convention de Food Trucks

2022-026 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A MONSIEUR GUILLAUME LEMAIRE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ZOOM AVENIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à attribuer 425 euros à Monsieur Guillaume Lemaire.

ARTICLE 2 : La dépense est inscrite au budget de la ville, nature 6714 fonction 60.

2022-027 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE A MONSIEUR KILLIAN MACHADO-NETO DANS LE CADRE DU DISPOSITIF ZOOM AVENIR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : Autorise Monsieur le Maire à attribuer 425 euros à Monsieur Killian Machado-Neto.

ARTICLE 2 : La dépense est inscrite au budget de la ville, nature 6714 fonction 60.

2022-028 : AIDE AUX PROJETS DES ECOLES ELEMENTAIRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 32 voix pour (Madame Elisabeth DOMINGUEZ n'a pas pris part au vote)

ARTICLE 1 : Décide de verser une aide financière directement à la coopérative pour les écoles élémentaires suivantes comme suit :

- à l'école Marcel Pagnol pour un montant de 3000€,
- à l'école René Coty pour un montant de 3000€
- à l'école Victor Hugo pour un montant de 2544,50€,
- à l'école Paul Eluard pour un montant de 3621,64€
- à l'école Jean Jaurès pour un montant de 1747,08€

ARTICLE 2 : Les écoles s'engagent à fournir les justificatifs des dépenses engagées une fois les sorties réalisées.

Les délibérations peuvent être consultées, dans leur intégralité, en mairie.

Pour affichage, le 12 avril 2022

Le Maire,



Philippe CUGUEN